

اوطو هول
Auto Hall

COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS

EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptés par la commission européenne.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leasur Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com	Société de communication	100%
SNGU	Commercialisation de véhicules de marque Fiat, Lancia et Alfa Romeo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

- Immobilisations corporelles -IAS 16-

revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

- Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuaire indépendant.

- Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

BILAN ACTIF

En MAD

ACTIF	31-déc-12	31-déc-11
Immobilisations incorporelles	1 364 778,01	140 000,00
Immobilisations corporelles	640 575 167,40	572 701 904,61
Titres de participation non consolidés	23 490,00	23 490,00
Autres immobilisations financières	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif non courants	6 289 581,53	6 805 593,00
Actifs non courants	648 298 831,94	579 716 802,61
Stocks	1 038 475 734,39	865 752 672,93
Comptes Clients	704 666 919,19	715 246 071,91
Autres créances d'exploitation	431 682 368,62	347 355 571,37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 239 832,84	124 645 056,44
Actifs courants	2 302 064 855,04	2 052 999 372,65
Total Actif	2 950 363 686,98	2 632 716 175,26

BILAN PASSIF

PASSIF	31-déc-11	31-déc-11
Capital social	481 197 900,00	481 758 720,00
Prime d'émission	67 404 792,96	67 754 793,80
Réserves consolidées	902 483 201,76	887 669 060,53
Résultats consolidés de l'exercice	200 577 415,55	182 099 937,96
Capitaux propres part groupe	1 651 663 310,27	1 619 282 512,29
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 651 663 310,27	1 619 282 512,29
Autres passifs non courants	16 481 201,82	12 440 023,73
Impôts différés non courants	10 721 972,77	9 813 490,00
Passifs non courants	1 678 866 484,86	1 641 536 026,02
Dettes fournisseurs	349 362 147,81	448 374 918,34
Autres passifs courants	90 544 869,95	201 212 153,94
Autres passifs financiers à court terme	831 590 184,36	341 593 076,96
Passifs courants	1 271 497 202,12	991 180 149,24
Total Passif	2 950 363 686,98	2 632 716 175,26

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31-déc-12	31-déc-11
Chiffre d'affaires	3 306 662 534,60	2 866 530 203,09
Coût des biens vendus	2 692 699 021,62	2 361 814 598,57
Charges externes	93 057 325,40	73 912 169,53
Charges de personnel	133 539 414,57	123 001 599,85
Impôts et taxes	10 353 870,77	7 298 709,54
Dotations d'exploitations	57 344 440,73	49 007 263,05
Reprises d'exploitations	8 634 815,49	12 038 479,41
Autres produits	4 695 344,04	7 773 330,23
Autres charges	18 602 276,99	14 296 856,91
RESULTAT OPERATIONNEL	314 396 344,05	257 010 815,28
Produits financiers	33 157 427,82	30 418 131,90
Charges financières	53 517 941,32	21 281 363,22
RESULTAT FINANCIER	-20 360 513,50	9 136 768,68
Charges d'impôt	92 032 721,00	83 010 976,00
Impôts différé	1 425 694,00	1 036 670,00
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	200 577 415,55	182 099 937,96
RESULTAT PAR ACTION	4,25	3,78

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012



FIDUCIAIRE DES SOCIÉTÉS
MOROCCAINES
7, Rue Ben Dahane
20 000 Casablanca

AUTO HALL

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
CONSOLIDÉS

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société AUTO HALL, et ses filiales (Groupe AUTO HALL) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant: KMAD 1.651.663 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 200.577.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Une société faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall est sous contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de ce contrôle et son impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2012.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe AUTO HALL arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 5 mars 2013

FIDUCIAIRE GRANT THORNTON

Fiduciaire des Sociétés Marocaines

ALBERT BENOUDIZ
Expert-Comptable
Membre du réseau Grant Thornton International
47, Rue Abi Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 003 54 40 00 - Fax: 003 54 40 70

Le Commissaire aux Comptes
ALBERT BENOUDIZ
Expert-Comptable Membre du Réseau
Fiduciaire des Sociétés Marocaines
7, Rue Bendahane - Casablanca

Albert BENOUDIZ
Expert-Comptable